

# BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE SOCIETE ANONYME

SIEGE SOCIAL : 70-72 AVENUE HABIB BOURGUIBA – TUNIS

La BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE publie ci dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 3<sup>ème</sup> trimestre 2013.

## INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2013

LIBELLES	TROISIEME TRIMESTRE 2013	TROISIEME TRIMESTRE 2012	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2013 AU 30/09/2013	DU DEBUT DE L'EXERCICE COMPTABLE 2012 AU 30/09/2012	31/12/2012
<b>1- Produits d'exploitation bancaires répartis en :</b>	<b>144 678 402,450</b>	<b>124 607 598,418</b>	<b>425 942 552,060</b>	<b>374 307 634,176</b>	<b>509 993 478,967</b>
* Intérêts	95 798 360,170	79 970 104,829	280 465 044,744	236 601 496,633	325 677 426,221
* Commissions en produits	23 286 376,587	19 938 888,406	66 091 728,236	60 273 889,729	83 706 550,238
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	25 593 665,693	24 698 605,184	79 385 779,081	77 432 247,814	100 609 502,508
<b>2- Charges d'exploitation bancaires :</b>	<b>40 119 502,129</b>	<b>32 022 964,486</b>	<b>109 682 716,791</b>	<b>93 544 851,643</b>	<b>128 231 388,562</b>
* Intérêts encourus	38 999 164,007	30 893 710,719	106 718 298,488	90 650 102,095	124 385 866,872
* Commissions encourues	1 120 338,122	1 129 253,767	2 964 418,303	2 894 749,548	3 845 521,690
* Autres charges					
<b>3- Produit net bancaire</b>	<b>104 558 900,321</b>	<b>92 584 633,932</b>	<b>316 259 835,270</b>	<b>280 762 782,533</b>	<b>381 762 090,405</b>
<b>4- Autres produits d'exploitation</b>	<b>1 412 450,036</b>	<b>1 036 235,953</b>	<b>3 933 517,488</b>	<b>2 787 779,895</b>	<b>4 068 565,598</b>
<b>5- Charges opératoires, dont:</b>	<b>54 373 428,151</b>	<b>53 498 057,509</b>	<b>165 804 425,754</b>	<b>160 004 164,445</b>	<b>220 658 992,415</b>
* Frais de personnel	37 278 810,006	36 993 218,556	113 190 178,532	110 691 498,522	154 159 974,948
* charges générales d'exploitation	11 571 729,373	10 955 655,064	35 508 795,051	32 810 465,147	44 087 285,841
<b>6- Structure du portefeuille :</b>	-	-	<b>924 490 992,204</b>	<b>929 157 740,002</b>	<b>960 405 205,492</b>
* Portefeuille-titres commercial	-	-	660 500 760,772	675 666 429,276	713 993 424,442
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	263 990 231,431	253 491 310,725	246 411 781,050
<b>7- Encours des crédits</b>	-	-	<b>5 921 698 894,710</b>	<b>5 599 951 004,348</b>	<b>5 575 874 974,919</b>
<b>8- Encours des dépôts, dont:</b>	-	-	<b>6 886 816 151,310</b>	<b>6 157 301 285,373</b>	<b>6 339 674 200,590</b>
* Dépôts à vue	-	-	3 302 047 442,373	2 995 632 264,531	3 019 378 901,441
* Dépôts d'épargne	-	-	1 660 685 147,747	1 508 108 375,140	1 583 372 644,074
<b>9- Emprunts et ressources spéciales</b>	-	-	<b>102 618 913,167</b>	<b>116 210 417,881</b>	<b>111 444 734,598</b>
* Emprunt obligataire	-	-	0,000	0,000	0,000
* Emprunts subordonnés	-	-	10 606 413,475	26 352 778,188	18 110 491,590
* Ressources spéciales	-	-	92 012 499,692	89 857 639,693	93 334 243,008
<b>10- Capitaux propres</b>	-	-	<b>538 006 859,741</b>	<b>485 412 972,752</b>	<b>537 731 131,630</b>

## LES FAITS SAILLANTS DES NEUF PREMIERS MOIS 2013

La BIAT a clôturé les neuf premiers mois de l'année 2013 avec les résultats suivants :

⇒ **Un PNB de 316,3 MD, en accroissement de 12,6% par rapport à fin septembre 2012 grâce à :**

⇒ Des produits d'exploitation bancaire de 425,9 MD, en augmentation de 13,8% ;

⇒ Des charges d'exploitation bancaire de 109,7 MD, en progression de 17,3% ;

⇒ Des charges opératoires contenues à 165,8 MD, en légère évolution de 3,6% ;

⇒ **Des encours de dépôts de 6.886,8 MD, en accroissement de 11,8%**, avec des dépôts à vue et d'épargne évoluant respectivement à 10,2% et 10,1% ;

⇒ **Des encours de crédits bruts de 5.921,7MD, marquant une progression modérée de 5,7%.**

La BIAT a poursuivi au courant de l'année 2013 l'extension de son réseau avec l'ouverture de quatre nouveaux points de vente (Boussalem, Ouerdanine, Regueb, et Montfleury) portant le nombre de ses représentations à 163 au 30 septembre 2013.

### NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 30/09/2013

#### I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la

comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

### **1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire**

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative aux neuf premiers mois de l'année 2013.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2013 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaire de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 30-09-2013 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 30-09-2013 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2013 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaire arrêtés au 30-09-2013.

### **2. Les règles de prise en compte des charges**

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant aux neuf premiers mois de l'année 2013. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 30-09-2013 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

### 3. Les règles de conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises qui sont converties sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de septembre 2013. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30/09/2013.

### 4. Présentation des Indicateurs Trimestriels

Les indicateurs trimestriels arrêtés et publiés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2013, sont présentés conformément aux dispositions prévues par la loi n° 2005-96 du 18/10/2005 et de l'arrêté du Ministre des Finances du 12/07/2006 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2012 que celles relatives à l'année 2013.

Les données relatives à l'année 2012 sont conformes à celles publiées en Octobre 2012 dans le cadre des Indicateurs d'activités des neuf premiers mois de l'année 2012.

## **II- EXPLICATION DES DONNEES DES INDICATEURS TRIMESTRIELS :**

### 1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre des neuf premiers mois de l'année 2013 à 425 943 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaire sont présentés nets des agios réservés.

## 2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 109 683 mD au titre des neuf premiers mois de l'année 2013.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

## 3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées, des titres en portage et des fonds gérés.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

## 4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

## 5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à

échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

## 6- Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

## 7. Capitaux propres

Les capitaux propres au 31/12/2012 et au 30/09/2013 sont présentés après affectation du résultat de l'exercice 2012 tel qu'approuvé par l'AGO des actionnaires du 21/06/2013.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre des neuf premiers mois de l'année 2012 et des neuf premiers mois de l'année 2013 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.